



**PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lettre des services de l'État en Saône-et-Loire



Sommaire

1. Sécurité

Les policiers de Saône-et-Loire dotés de nouvelles caméras piétons
Exercice « tuerie de masse » à Touroparc

2. Prévention des risques

Prévention incendie
Gestion de la crise sanitaire
Le dispositif éthylotest anti-démarrage
Les états généraux de la Sécurité Routière

3. Information des usagers

Paiement des factures dans les bureaux de tabac
Lutte contre le mal-logement
Signal Conso – Réponse Conso

4. Accompagnement de la jeunesse

Actions en faveur de l'emploi des jeunes
Le Service national universel

5. Mémoire et visites officielles

Honneur aux héros
Devoir de mémoire
Visites officielles

Lettre des services de l'Etat
N°14- Mars 2022

Directeur de la publication :
Julien CHARLES,
préfet de Saône-et-Loire

Comité de rédaction :
services de l'Etat

Conception et réalisation :
bureau de la communication
interministérielle et de la
représentation de l'Etat

Crédit photos :
services de l'Etat.



Sécurité



Police nationale

Le déploiement de nouvelles caméras piétons pour les policiers avait été annoncé par le Président de la République lors du Beauvau de la sécurité. C'est ainsi que la direction départementale de la sécurité publique (DDSP) de la Saône-et-Loire a perçu 47 caméras piétons nouvelle génération déployées à l'automne 2021.

L'objectif du déploiement de ce matériel est de faire diminuer le niveau de tension et de prévenir les incidents lors des interventions et notamment lors des contrôles d'identité.

La caméra piéton peut être utilisée quel que soit le lieu de l'intervention (lieu privé ou public). Le policier n'a pas besoin du consentement de la personne pour la filmer. Cette dernière doit cependant en être informée dès lors que les conditions de l'intervention le permettent. L'enregistrement est rétroactif 30 secondes avant son déclenchement (ce qui permet de saisir le contexte de l'intervention). Les images sont horodatées, localisées et le porteur de la caméra est identifié, ce qui les rend infalsifiables. La consultation et la durée de conservation des images sont strictement encadrées par la loi.

Depuis leur déploiement au sein des quatre commissariats de la DDSP 71, les images des caméras piétons ont été produites plusieurs fois lors d'audiences correctionnelles.

Le 10 février 2022, ce nouveau matériel a été présenté à Monsieur Julien CHARLES, Préfet de Saône-et-Loire et Monsieur Eric JALLET, Procureur de la République près le tribunal judiciaire de Mâcon, par Monsieur Thomas KIEFFER, directeur départemental de la sécurité publique de la Saône-et-Loire et son adjoint le Commandant Marc DELAPLACE.





Dans un contexte de menace terroriste toujours diffuse sur le territoire national, les forces de sécurité intérieure doivent se tenir prêtes et opérationnelles en cas d'attentat.

C'est pourquoi le 3 février 2022, un exercice tuerie de masse a été organisé à Touroparc pour tester l'opérationnalité des procédures d'intervention.

L'exercice mené par la gendarmerie a impliqué le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et la direction des sécurités de la préfecture.

Gendarmerie

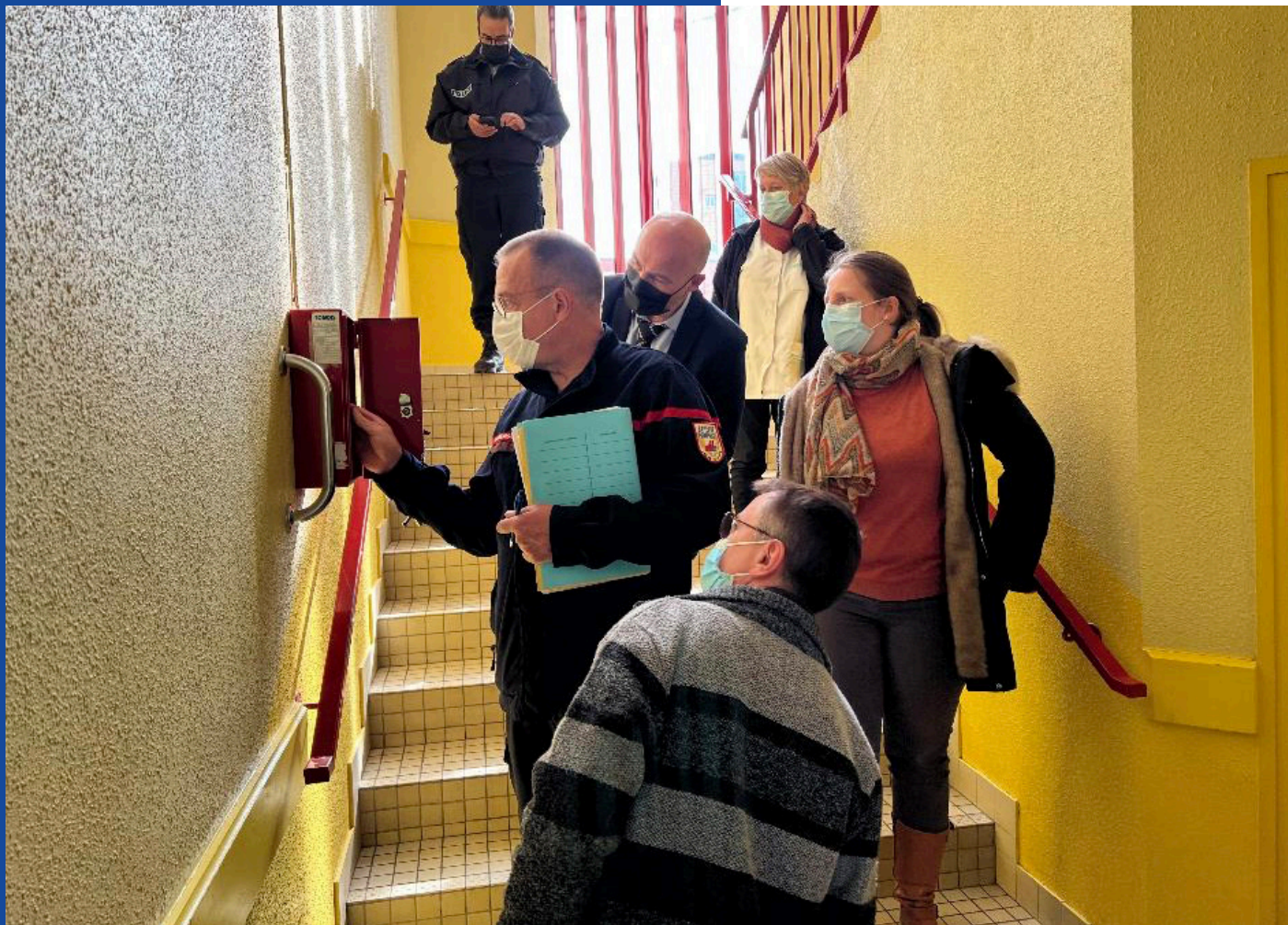
Le scénario mis en place a consisté en l'intrusion avec prise d'otages de terroristes dont certains équipés de ceinture d'explosif dans le parc. La délimitation des zones d'intervention, la communication entre services et la montée en puissance du dispositif ont pu être testées dans des conditions proche du réel.

109 militaires de la gendarmerie nationale et 14 sapeurs-pompiers du SDIS avec 10 engins ont été mobilisés pour participer à cet exercice.

L'Institut de formation en soins infirmiers ainsi que la Croix-Rouge ont également été associés pour fournir un nombre conséquent de « fausses victimes ».

Au total, 54 personnes se sont portées volontaire.





Prévention des risques



Service départemental d'incendie et de secours

Une des missions majeures du SDIS de Saône-et-Loire

La prévention est l'une des missions fondamentales du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de Saône-et-Loire.

Pilotée au sein du groupement de la gestion des risques, la prévention concerne l'ensemble des mesures administratives et techniques qui permettent d'éviter un sinistre, ou du moins d'en réduire les effets.

En collaboration étroite avec les services de l'Etat, les sapeurs-pompiers titulaires de la qualification de préventionniste apportent un appui quotidien aux collectivités locales, à qui incombe le respect des principes réglementaires en matière de sécurité incendie

dans les établissements recevant du public (ERP).

Les sapeurs-pompiers préventionnistes interviennent à chaque étape d'un projet d'ERP, que ce soit pour une construction, un aménagement, ou une simple modification :

- lors de la phase de définition du projet : les maîtres d'œuvres, maîtres d'ouvrages, et architectes consultent les préventionnistes pour intégrer au projet les normes de sécurité;
- lors de l'élaboration de l'autorisation d'urbanisme : les officiers préventionnistes instruisent les dossiers et présentent leurs analyses en commission (pour les questions portant sur l'accessibilité, la stabilité du feu, les équipements d'alarme, de détection et désenfumage...);
- lors du contrôle : la visite de contrôle de l'ERP avant son ouverture au public peut être requise;
- dans le cadre de la visite périodique des ERP : certains ERP font l'objet de visites régulières, l'objectif étant de s'assurer d'un niveau de sécurité adapté. Le préventionniste apporte son expertise afin de permettre aux membres de la commission d'émettre un avis sur la poursuite de l'activité.

Les préventionnistes animent également différentes sous-commissions départementales, d'arrondissements, communales et assurent des missions de formation (SSIAP, CAP,...).

2021, une année charnière

L'année 2021 est marquée par la réorganisation du service de prévention au sein du nouveau groupement de la gestion des risques, avec un déploiement au plus près du terrain d'officiers préventionnistes, coordonnés par un service prévention départemental.

L'année 2021 a également connu une très forte hausse de l'activité du service par rapport à 2020. Cela s'explique, mais seulement en partie, par la crise sanitaire.

Quelques chiffres pour 2021 :

- 2 116 ERP suivis dont 610 locaux à sommeil
- 92 commissions encadrées
- 517 instructions d'autorisations d'urbanisme (+58% par rapport à 2020)
- 819 visites d'ERP (+60% par rapport à 2020. 600 visites en moyenne les années précédentes)





Bureau de la sécurité civile et de la défense

Un appui précieux du SDIS dans la campagne de vaccination

Le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de Saône-et-Loire a participé activement à la stratégie de vaccination de proximité.

Dès le 9 janvier 2021, sous l'égide du Préfet de Saône-et-Loire, le SDIS71 a assuré la coordination des 9 premiers centres de vaccination jusqu'à mi-mai 2021 en moyenne. Cela représente 170 000 injections et la participation d'une centaine d'officiers de sapeurs-pompiers.

En complémentarité de l'activité des centres de vaccination communaux, le SDIS71 a contribué à l'élargissement des plages d'ouverture auprès des usagers.

Ainsi, 12 journées de vaccination « 100 % pompiers » ont été ouvertes les week-end ou jours fériés dans les locaux des centres de vaccination de Chalon-sur-Saône et de Mâcon, mis à la disposition par les communes, dont 8 sur les week-end des mois de novembre 2021 à janvier 2022.

Plus de 11 000 injections ont été réalisées grâce à la participation de 260 agents du SDIS71 sur ces 12 journées.

L'ouverture des centres de dépistage à proximité des centres de vaccination

La forte circulation du variant Omicron combinée au protocole sanitaire en place dans les écoles depuis la rentrée de janvier 2022 a augmenté la demande de dépistage de la covid-19 à la fin de l'année 2021 et au début de l'année 2022.

Pour faciliter l'accès aux dépistages et réduire la tension dans les pharmacies, plusieurs centres de dépistage par test rapide antigénique ont été déployés à proximité directe ou dans des locaux des centres de vaccination.

Ainsi, 4 centres ont été mis en place à Paray-le-Monial, Autun, Chalon-sur-Saône et Louhans. À la fin du mois de janvier, plus de 4 600 dépistages ont été réalisés.





Direction de la citoyenneté et de la légalité

Le décret n° 2018-795 du 17 septembre 2018 relatif à la sécurité routière a donné la possibilité au préfet d'autoriser un conducteur contrôlé en état alcoolique, dont le permis pourrait être suspendu par décision préfectorale, à continuer à conduire à condition d'utiliser un véhicule équipé d'un éthylotest anti-démarrage (EAD).

Ce dispositif peut, lors d'un jugement devant un tribunal, être proposé comme peine alternative aux mesures habituelles, ou les compléter. Cette peine peut également être proposée en cas de récidive d'annulation du permis pour alcoolémie.

La commission médicale des permis de conduire peut prescrire l'EAD au conducteur s'exposant à une décision d'inaptitude à la conduite.

Le dispositif EAD ne peut être proposé:

- si la personne s'est vu retirer son permis pour plusieurs infractions simultanées (alcool + stupéfiants et/ou téléphone au volant et/ou vitesse),
- si le taux d'alcool est supérieur à 0,70 mg/l d'air,
- si la personne détient un permis probatoire, ou est professionnel de la route, ou est un auteur d'accidents mortels, ou ne réside pas en France,
- si le solde de points est inférieur à 7;

Le dispositif revêt la forme d'un arrêté préfectoral portant restriction du droit de conduire aux seuls véhicules équipés d'un dispositif EAD. Cet arrêté tient lieu de permis de conduire et constitue le titre justifiant de l'autorisation de conduire.

Lorsque le contrevenant a accepté la sanction alternative, l'arrêté fixe la durée en fonction du taux d'alcool relevé. La durée de la restriction du droit à conduire aux seuls véhicules équipés d'un EAD est doublée par rapport à la durée de suspension administrative :

- de 0,4 à 0,49 mg/l d'air = EAD 8 mois ou suspension 4 mois
- de 0,5 à 0,59 mg/l d'air = EAD 10 mois ou suspension 5 mois
- de 0,6 à 0,69 mg/l d'air = EAD 12 mois ou suspension 6 mois

Le non-respect de la mesure est puni d'une amende de la 5ème classe ainsi que de la perte de 6 points du permis de conduire. L'immobilisation du véhicule peut être prescrite.

Dans le département de Saône-et-Loire, la mise en œuvre de ce dispositif a donné lieu à une révision du barème des suspensions administratives des droits à conduire.

Un travail de coordination avec les parquets mené par le bureau de la réglementation et des élections et la direction des sécurités a permis de présenter à la réunion de l'état-major de sécurité un nouveau barème tenant compte de la mesure de suspension avec EAD et de l'infraction pour l'utilisation du téléphone au volant connexe à une autre infraction. Le nouveau barème est applicable depuis le 1er janvier 2022.

Pour les deux premiers mois d'application, 10 arrêtés « EAD » ont été notifiés (pour 82 arrêtés de suspension de permis pour alcool).



Direction départementale des territoires

Le 25 novembre 2021, à Mâcon, se sont tenus les États généraux de la sécurité routière en Saône-et-Loire. Organisé par la direction départementale des territoires, cet événement visait à informer et sensibiliser les communes sur les enjeux de sécurité routière.

Objectif : réduire encore le nombre de décès, de blessés et d'accidents sur les routes de Saône-et-Loire par la mobilisation de tous et en particulier par un partenariat fort entre l'État et les communes.

Cette journée a été rythmée par des conférences et des débats autour de la réduction de la vitesse en agglomération, des médicaments psychotropes et de l'hypovigilance au volant, des stupéfiants et de l'insécurité routière.

Près de 70 communes de Saône-et-Loire étaient représentées par les élus « référents sécurité routière » nouvellement désignés au sein des communes.

Cet événement, riche d'échanges, s'est clôturé avec la participation de Mme Gautier-Melleray, déléguée interministérielle à la sécurité routière.

Lutter contre l'insécurité routière implique une mobilisation collective forte, constante et organisée de tous les acteurs concernés pour mettre en œuvre une politique de prévention efficace. Il s'agit d'intervenir sur l'ensemble des facteurs contribuant à la lutte contre l'insécurité routière.

Le rôle de l' élu référent sécurité routière

Relais privilégié des services de l'État et des autres acteurs locaux, il veille à la diffusion des informations relatives à la sécurité routière auprès des élus et des services de sa collectivité.

En tant qu'interlocuteur local, il mobilise la population et l'ensemble des acteurs de terrain pour leur permettre de contribuer à la réduction de l'insécurité routière.

Il coordonne la dimension sécurité routière des dossiers, en relation avec les autres élus concernés.





Information des usagers



Direction départementale des finances publiques

Le paiement des factures (impôts, crèche, cantine, hôpital) dans les bureaux de tabac : une offre de service qui se développe

Le paiement des factures des collectivités (crèche, cantine, hôpital), des impôts et amendes en espèces et par carte bancaire dans les bureaux de tabac est une offre de service de proximité aux usagers qui se développe en Saône-et-Loire.

A sa mise en place en juillet 2020, la Saône-et-Loire comptait 60 buralistes agréés. Ils sont désormais 150, répartis sur 84 communes, à proposer ce service aux usagers de Saône-et-Loire.

Ainsi en 2021, ce sont près de 20 000 paiements qui ont été enregistrés dans les bureaux de tabac pour un montant total de 1,7 millions d'euros.

Grâce à des horaires d'ouverture élargis, ce dispositif constitue une offre de service supplémentaire au bénéfice des usagers, notamment auprès des personnes qui ne disposent pas ou ne maîtrisent pas internet pour utiliser d'autres modes de paiement ou qui n'ont pas de compte bancaire.

L'utilisateur doit simplement s'assurer que sa facture ou son avis comporte un « QR code » et que la mention « payable auprès d'un buraliste » figure dans les modalités de paiement. Muni de sa facture, l'utilisateur scanne son QR code et paye en toute confidentialité à l'aide d'un terminal sécurisé de la Française des Jeux, déjà disponible et adapté à cet effet.

La liste des buralistes agréés est disponible sur le site [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr/paiement-de-proximite) (<https://www.impots.gouv.fr/paiement-de-proximite>).

Des affiches « paiement de proximité » permettant également à l'utilisateur d'identifier les buralistes agréés.

Les montants de paiement autorisés :

- pour l'essentiel des factures de la vie quotidienne (crèche, cantine, hôpital,...) : jusqu'à 300 € en espèces et sans limitation de montant en carte bancaire ;
- pour les impôts : jusqu'à 300 € en espèces ou en carte bancaire (pour les montants supérieurs à 300 €, obligation légale de payer par voie dématérialisée).



**SORTIR DU MAL-LOGEMENT
C'EST POSSIBLE !**

On vous accompagne en quelques clics

<https://histologe.beta.gouv.fr>

HISTOLOGE, VOTRE NOUVEAU SERVICE PUBLIC EN LIGNE

**Direction
départementale
des territoires**



Lancement de la plateforme «Histologe»

La plateforme « Histologe » est ouverte depuis le 1er mars 2022 dans le département de Saône-et-Loire.

C'est le premier département en Bourgogne Franche-Comté à mettre en place cet outil.

« Histologe », service public gratuit, est un guichet unique dématérialisé de signalement destiné à toute personne confrontée à une situation de mal logement, aussi bien locataires que propriétaires : sécurité, mauvaise isolation, humidité, présence de nuisibles, absence de chauffage...

La gestion de l'habitat indigne et indécent est une des priorités d'action du préfet de Saône-et-Loire.

Depuis 2019, la prévention et le traitement de l'habitat indigne et du mal-logement sont pilotés par le pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI).

Animé par la direction départementale des territoires (DDT), le PDLHI regroupe une quinzaine de partenaires.

« Histologe » vient remplacer la fiche de signalement papier du PDLHI de Saône-et-Loire et a pour objectif de faciliter, d'accélérer et de sécuriser la prise en charge des signalements portés à la connaissance du PDLHI.

En effet, en quelques minutes, l'occupant ou le propriétaire, par le biais de questions précises, décrit et évalue le degré de gravité de sa situation.

<https://histologe.beta.gouv.fr>



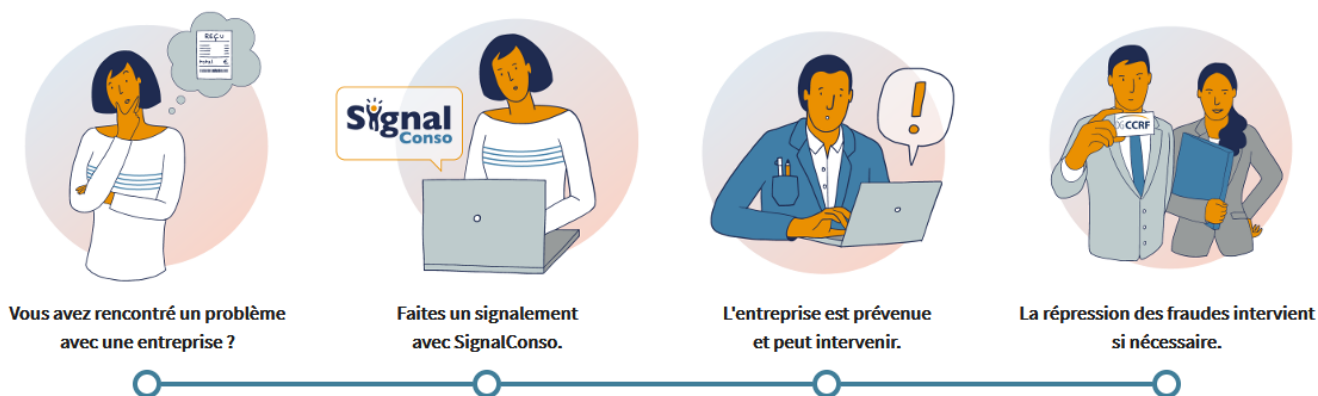
**Direction
départementale de
la protection des
populations**

Vous êtes consommateur, vous souhaitez signaler un problème rencontré avec un produit, une prestation ou une entreprise ou avez une question sur un point de droit de la consommation :

1. Signalez votre problème de consommation sur signal.conso.gouv.fr

Faites part du problème au commerçant ou à l'entreprise concernée via signal.conso.gouv.fr. Le site, géré par la DGCCRF (Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes), vous oriente dans votre démarche et invite l'entreprise à vous répondre ou à corriger le problème.

Comment ça marche ?



2. Informez-vous sur vos droits et démarches en matière de consommation

Vous pouvez contacter les services de la DGCCRF qui vous informeront sur le droit de la consommation et vous orienteront sur les démarches à engager en cas de litige :

- en contactant le **0809 540 550** (numéro d'appel non surtaxé), joignable aux horaires suivants :
 - lundi et mardi de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 17h15
 - mercredi de 13h15 à 17h15
 - jeudi de 8h30 à 12h30
 - vendredi de 8h30 à 16h

Accessible pour les personnes sourdes et malentendantes via l'application gratuite ACCEO

- en écrivant à **DGCCRF – Réponse Conso – B.P. 60 – 34935 Montpellier Cedex**

Ces nouveaux services viennent compléter les fiches pratiques de la consommation de la DGCCRF qui répondent de manière synthétique aux questions de consommation (fiches accessibles sur le site internet de la DGCCRF à la rubrique Publications).



Accompagnement de la jeunesse



Gendarmerie

Participation de la gendarmerie de Saône-et-Loire au carrefour des carrières au féminin

Le Carrefour des Carrières au Féminin est un forum qui présente à des jeunes filles en cours d'orientation et à des femmes en recherche d'emploi ou en reconversion professionnelle des métiers peu investis par les femmes et auxquels elles ne pensent pas spontanément.

Cette année, il s'est tenu le jeudi 10 février 2022 à Chalon-sur-Saône. La compagnie de Chalon-sur-Saône était dignement représentée par deux personnels féminins affectés à la Communauté de brigade de Givry et à la brigade autonome de Sennecey-le-Grand.



Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités

Lancement du Contrat d'Engagement Jeune (CEJ) dans tout le département

Le Contrat d'Engagement Jeune est un dispositif du plan 1 jeune 1 solution qui propose à tous les jeunes de moins de 26 ans sans emploi ou sans formation, un accompagnement sur-mesure.

Ce dispositif a pour objectif une entrée plus rapide et durable dans l'emploi.

Plusieurs missions locales de Saône-et-Loire expérimentent ce dispositif en proposant aux jeunes un accompagnement individuel, des ateliers à la carte et des mises en situation en emploi. Pour ce faire, ils s'appuient sur de nombreux partenaires comme l'école de la deuxième chance, les Agences pour les formations professionnelles des adultes, les organismes de formations, les entreprises du bassin et les associations de lutte contre la pauvreté.





Direction départementale des services de l'Éducation Nationale

Le Service national universel (SNU) permet de réunir des jeunes de différents horizons afin de leur transmettre un socle de valeurs communes, de renforcer leur esprit de cohésion, de développer une culture de l'engagement et de les accompagner vers une insertion sociale et professionnelle.

Pour la première fois, plusieurs séjours de cohésion ont eu lieu en février. 3000 jeunes volontaires de 15 à 17 ans ont été répartis dans 31 centres déployés sur 30 départements, autres que leur département de résidence.

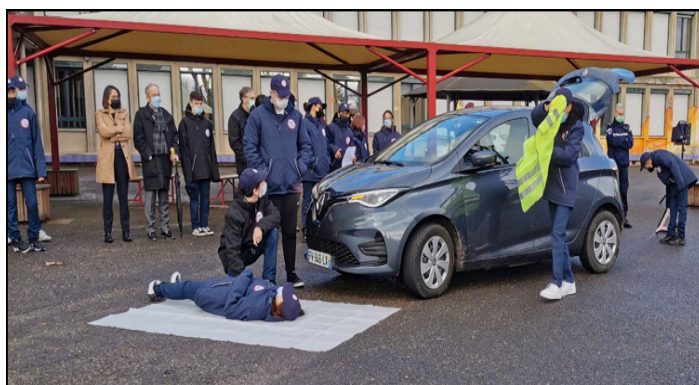
En Saône-et-Loire, le premier séjour de cohésion 2022 a eu lieu du lundi 14 au vendredi 25 février et a accueilli des jeunes volontaires dans un centre situé à Mâcon.

Ces jeunes ont réalisé des activités centrées autour de 7 thématiques :

- Activités physiques, sportives et de cohésion,
- Autonomie, connaissance des services publics et accès aux droits,
- Citoyenneté, laïcité, institutions nationales et européennes,
- Culture et patrimoine,
- Découverte de l'engagement,
- Défense, sécurité et résilience,
- Développement durable et transition écologique, mémoire.

Ces activités ont été pilotées par les encadrants SNU ainsi que par des représentants de l'armée, de la gendarmerie et des sapeurs-pompiers.

Plus d'informations sur le site du SNU :
<https://www.snu.gouv.fr/>



Chiffres clés du séjour de cohésion de février 2022 en Saône-et-Loire:

- 65 jeunes volontaires âgés de 15 à 17 ans,
- 12 jours de vie en collectivité, du 14 au 25 février, dans un autre département que leur département de résidence,
- 1 centre SNU en Saône-et-Loire à Mâcon,
- les encadrants sont à 12% issus de l'éducation nationale, 35% de l'éducation populaire et 15% ont eu une carrière dans les corps en uniforme.



Mémoire et visites officielles



Gendarmerie

«Cet hommage à vos morts est aussi le vôtre. Celui rendu à des héros ordinaires qui agissent dans la discrétion et l'humilité du service quotidien pour la paix publique et le maintien de l'ordre. Pour la France et les Français.»

Gérald Darmanin, ministre de l'Intérieur

Le 16 février 2022, s'est déroulée à la caserne Seigniez de Charnay-Lès-Macon, la cérémonie d'hommage aux héros.

Cette cérémonie était placée sous la présidence de monsieur Julien CHARLES, préfet de Saône-et-Loire. De nombreuses autorités locales étaient aussi présentes pour honorer les héros de la Gendarmerie.



«Héros discret du quotidien

Et fort de nos siècles d'Histoire

Notre honneur et notre gloire

Donner notre vie si besoin

Pour remplir sa mission

Il en a fait le serment

Quelles que soient les conditions

Le gendarme répond présent»

Chant de la gendarmerie





Office national des anciens combattants et des victimes de guerres

Hommage aux victimes d'actes terroristes au lycée Camille Claudel de Digoin

Le 11 mars 2022, à l'occasion de la Journée nationale d'hommage aux victimes du terrorisme, les élèves élus du Conseil de la Vie lycéenne (CVL) du lycée Camille CLAUDEL de Digoin ont construit un événement caritatif au profit du Bleuets de France en partenariat avec l'office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG).

La journée a été rythmée par trois présentations sur le thème du suivi des victimes du terrorisme en Saône-et-Loire, assurées en binôme par Thomas BRUGGER, directeur du service départemental de l'ONACVG, et Agnès RAIMONDI, cheffe de service de France Victimes 71.

Ainsi, plus de 200 élèves ont pu être sensibilisés au suivi concret des victimes d'actes terroristes dans le département. Les deux intervenants ont notamment pu insister sur leur travail en commun tout au long de l'année.

La dernière intervention s'est achevée par un hommage républicain qui a réuni près de 250 élèves, leurs professeurs, la direction du collège, ainsi que le maire de Digoin et la députée Josiane CORNELOUP.

L'ONACVG remercie chaleureusement le lycée Camille CLAUDEL pour cette initiative et pour l'accueil lors de cette journée.

Mise en valeur historique de la ligne de démarcation

Le 12 mars 2022, dans le cadre du cycle commémoratif du 80ème anniversaire de l'année 1942, la commune de Varenne Saint-Germain a inauguré un panneau historique relatant l'époque où la commune était traversée par la ligne de démarcation, entre 1940 et 1942.

Cette inauguration est la première d'une longue liste et s'intègre dans un projet plus global de mise en valeur de l'ancien tracé de la ligne de démarcation dans le département de Saône-et-Loire. Ce projet est porté par le comité local Mâcon/Chalon-sur-Saône/Cluny de l'association des Combattants Volontaires de la Résistance (CVR) et plus particulièrement son président Sébastien JOLY.

L'ONACVG soutient techniquement et financièrement ce beau projet depuis l'origine et a souhaité l'étendre aux départements limitrophes de l'Allier et du Jura, qui se sont engagés dans une même démarche. Ainsi, plusieurs communes de ces départements peuvent valoriser un patrimoine local dont il ne reste aujourd'hui que quelques traces dans le paysage.

Les différents panneaux s'adressent autant au grand public qu'aux scolaires qui pourront, par le biais de QR Codes, accéder à des documents complémentaires via une exposition virtuelle hébergée par les Archives départementales de Saône-et-Loire.



Visite officielle de Monsieur **Gérald DARMANIN**, Ministre de l'Intérieur



Gérald DARMANIN est venu en Saône-et-Loire, le lundi 17 janvier. A Mâcon, le ministre de l'Intérieur a annoncé le renfort de deux officiers de police judiciaire supplémentaires pour le commissariat, ainsi que le lancement de travaux des locaux (rénovation thermique de l'édifice actuel et construction d'un nouveau bâtiment).

De plus le Ministre a annoncé l'ouverture à venir de deux nouvelles brigades de gendarmerie en Saône-et-Loire, dans le cadre du déploiement d'une quinzaine de nouvelles brigades en Bourgogne-Franche-Comté. Le colonel Guillaume DARD, qui commande le groupement de gendarmerie de Saône-et-Loire sera chargé de soumettre des propositions d'implantation au ministère de l'Intérieur.

Visite officielle de Madame **Roselyne BACHELOT**, ministre de la Culture



Le vendredi 29 janvier, la Ministre de la Culture Roselyne Bachelot a visité le musée de Bibracte, au Mont Beuvray. L'établissement a reçu un soutien de l'État de 2,6 millions d'euros au titre du plan de relance.

La Ministre s'est ensuite rendue à Autun pour visiter la cathédrale Saint-Lazare dont les travaux de rénovation du Trésor sont aussi financés par le plan de relance.

Visite officielle de Monsieur **Jean CASTEX**, Premier ministre



Le 12 mars dernier Jean Castex, Premier ministre a visité plusieurs lieux et équipements emblématiques du département bénéficiaires du soutien de l'État.

Il s'est d'abord rendu sur le chantier de la Route Centre Europe Atlantique (RCEA) de Navour-sur-Grosne. Il a signé avec le département et la région Bourgogne Franche-Comté une lettre d'intention des financeurs de la phase 2 pour permettre l'accélération des travaux et leur achèvement attendu en 2024.

Dans un second temps, il a rencontré les sapeurs-pompiers de Paray-le Monial, à l'occasion de la grande opération de collecte de dons en faveur des réfugiés ukrainiens. Il a ensuite visité la commune, dont plusieurs projets reçoivent des aides de l'État grâce au dispositif « petites villes de demain » et à la dotation d'équipement des territoires ruraux. Il a, à cette occasion, échangé avec les commerçants.

Sa visite s'est achevée par l'inauguration de l'aérodrome du Charolais à Saint-Yan. Cette infrastructure représente environ 30000 mouvement aériens par an. Grâce au plan de relance, les pistes ont pu être rénovées, assurant la pérennité du site.

Retrouvez l'actualité de l'Etat en Saône-et-Loire

Facebook ○ Twitter ○ Instagram



@Prefet71



@Prefet71



@Prefet71



www.saone-et-loire.gouv.fr